

**MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON**  
Loir-et-Cher

**SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 10 février 2022 adressée et publiée le même jour.

**Présents :**

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

**Madame et Messieurs les Adjointes**

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Claire CAILLON, Bruno MOREAU, Nicolas VERNEAU

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Elodie CONTE, Benjamin DEBUIGNE, Isabelle DUPUIS, Jean-Louis JANVIER, Cécile JORY-JANVIER, Stéphanie LESTIOU, Laurent NAVARRE, Frédéric THÉRY,

**Absents :**

Anthony DELVAQUE qui donne pouvoir à Bruno MOREAU

Lionel RUÉ-THIBAL qui donne pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS

Michelle TOURNEBISE qui donne pouvoir à Claire CAILLON

Nathalie SAULZET

**Secrétaire de séance :** Laurent Navarre

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 13 janvier 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ 02 -2022

**Travaux salle des fêtes : avenants au marché**

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS fait état de l'avancement des travaux de la salle des fêtes. Il dresse le bilan financier de ces travaux.

Il rappelle au Conseil Municipal le montant initial du marché de travaux :

268 376.21 € HT - 322 051.45 € TTC

Ce marché est composé de 3 lots :

Lot n°1 - Entreprise LASNIER et ses sous-traitants :

-entreprise MOLET

-entreprise DELANOUE

-entreprise PARENT

-entreprise CHASSIER

-entreprise PORTEVIN

Lot n°6 - Entreprise SOGECLIMA

Lot n°7 - Entreprise MÉNAGE

D'autres travaux et acquisitions d'équipement ont été effectués hors marché.

À cela, s'ajoutent les honoraires de l'architecte du bureau d'études, du bureau de contrôle et du coordonnateur SPS.

Pour information, leur montant total s'élève à 43 482 € TTC

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS informe le Conseil Municipal que des travaux ont été ajoutés ou retirés du marché de travaux. Il présente au Conseil Municipal les différents avenants au marché.

#### Entreprise LASNIER lot 1

Marché initial	174 276.21 € HT
Travaux en plus-value	9 457.99 € HT
Travaux en moins-value	-3 799.60 € HT
Montant avenant	5 658.39 € HT
Montant marché	179 934.60 € HT

#### Entreprise SOGECLIMA lot 6

Marché initial	37 300.00 € HT
Travaux en plus-value	2 966.00 € HT
Travaux en moins-value	-1 816.00 € HT
Montant avenant	1 150.00 € HT
Montant marché	38 450.00 € HT

#### Entreprise MÉNAGE lot 7

Marché initial	56 800.00 € HT
Travaux en plus-value	909.58 € HT
Travaux en moins-value	-1 823.46 € HT
Montant avenant	-913.88 € HT
Montant marché	55 886.12 € HT

Le montant du marché après anticipation des avenants s'élève à 274 270. 72 € HT - 329 124.83 € TTC.

Le Conseil à l'unanimité, accepte les avenants tels que présentés et autorise le Maire à les signer.

#### Délibération N°002/ 02 -2022

##### **Indemnité de fonction conseiller municipal délégué**

En préambule, Madame Stéphanie LESTIOU informe le Conseil Municipal qu'elle ne comprend pas l'objet de cette délibération.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS lui rappelle la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020 indiquant que l'enveloppe de crédits budgétaires « serait conservée afin d'allouer une indemnité à un conseiller délégué s'il venait à en être nommé un ».

Après échanges,

Considérant que le poste d'adjoint aux affaires sociales ne sera pas remplacé ;

Considérant que la nomination de conseiller délégué s'effectue par arrêté du Maire ;

Il est proposé d'allouer une indemnité de 6 % au conseiller délégué aux manifestations et aux associations.

Le Conseil Municipal par 13 voix POUR et 5 absentions

Décide d'allouer une indemnité de 6 % de l'indice 1027 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Délibération N°003/ 02 -2022

### Détermination du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur Nicolas VERNEAU informe le Conseil Municipal que la délibération du 19 novembre 2014 fixe les taux de la taxe d'aménagement.

Cette délibération instaure :

- un taux de 3 % sur l'ensemble du territoire
- un taux de 10 % sur les zones 1AU, 1AUI, 2AU, 2AUs
- un taux de 3.5 % sur la zone des Traversennes

Considérant que ces taux s'appliquent sur les zones du PLU ;

Considérant que les zones AU ne figurent plus au PLUi aujourd'hui appliqué ;

Considérant que les terrains de la zone des Traversennes sont tous construits ;

Sur proposition de Monsieur Nicolas VERNEAU, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer un taux de 3 % pour la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour l'ensemble des zones.

Délibération N°004/ 02-2022

### Dossier DETR préaux - ajustement du plan de financement

Madame Claire CAILLON rappelle la délibération du 8 décembre 2021 sollicitant une subvention au titre de la DETR pour l'acquisition et la pose de préaux dans la cour de l'école élémentaire.

Suite à la réception du devis de maçonnerie, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le montant de l'assiette de subvention, soit

Préaux	56 667 € HT
Maçonnerie	2 190 € HT
Imprévus 5 %	2 943 € HT
TOTAL	61 800 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la correction du montant d'assiette de demande de subvention soit 61 800 € HT.

Délibération N°005/ 02 -2022

### Réorganisation des commissions communales

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS rappelle aux élus la réunion du 20 janvier ainsi que la répartition des différentes missions qui étaient assurées par l'adjointe aux affaires sociales. Il propose au Conseil Municipal le tableau suivant :

FINANCES	Responsable	Jean-Luc DAUTREMÉPUIS	Préparation et suivi budgétaire approche financière des projets
	Membres du Conseil Municipal	Stéphanie LESTIOU	
		Laurent NAVARRE	
ENFANCE-JEUNESSE SCOLAIRE PÉRISCOLAIRE EXTRA-SCOLAIRE	Responsable	Claire CAILLON	Multi-accueil Accueil de Loisirs Scolaire Périscolaire
	Membres du Conseil Municipal	Benjamin DEBUIGNE	
		Elodie CONTE	
		Cécile JORY-JANVIER	
	Nathalie SAULZET		

PATRIMOINE BATI ET NON BATI VOIRIE RÉSEAUX	Responsable	Bruno MOREAU	Travaux (bâtiments communaux) Voirie Sécurité routière Réseaux EP Espaces verts Mobilier urbain et équipements
	Membres du Conseil Municipal	Lionel RUE-THIBAL	
		Joël BARON	
		Anthony DELVAQUE	
		Elodie CONTE	
	Cécile JANVIER		
URBANISME	Responsable	Nicolas VERNEAU	Gestion et application du droit des sols
	Membres du Conseil Municipal	Anthony DELVAQUE	
		Frédéric THÉRY	
	Isabelle DUPUIS		
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE	Responsable	Benjamin DEBUIGNE	Manifestations communales (fêtes et cérémonies) Relations avec les associations Médiathèque
	Responsable Médiathèque	Jean-luc DAUTREMÉPUIS	
	Membres du Conseil Municipal	Frédéric THÉRY	
		Elodie CONTE	
		Nathalie SAULZET	
		Laurent NAVARRE	
		Anthony DELVAQUE	
		Isabelle DUPUIS	
	Stéphanie LESTIOU		
	Michelle TOURNEBISE		
Membre extérieur	Mélanie GUEDON		
COMMUNICATION	Responsable	Jean-luc DAUTREMÉPUIS	Site Internet Réseaux sociaux Bulletin municipal Lettre d'information
	Membres du Conseil Municipal	Elodie CONTE	
		Anthony DELVAQUE	
		Stéphanie LESTIOU	
		Benjamin DEBUIGNE	
	Nathalie SAULZET		

Le Conseil Municipal par 16 voix POUR et 2 abstentions, fixe la composition des commissions, telle que présentée

Délibération N°006/ 02 -2022

**Composition du CCAS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la composition du CCAS

<b>C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)</b> <b>Monsieur le Maire Joël DEBUIGNE</b>	
Seront ensuite désignés 4 représentants des associations participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social.	Élodie CONTE
	Michelle TOURNEBISE
	Jean-Luc DAUTREMÉPUIS
	Stéphanie LESTIOU

**Délégation aux organismes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la liste des représentants de la commune aux organismes suivants :

CNAS : Madame DUPUIS Isabelle

Délibération N°008/ 02 -2022

**Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe**

Suite à la réception du tableau des avancements de grade, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création du poste telle que ci-dessus.

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget.

**Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS présente au Conseil Municipal le plan communal de sauvegarde.

Les communes doivent élaborer ce document qui recense les moyens techniques et les ressources humaines dont dispose la commune en cas d'alerte (ex. inondations, canicule, etc...).

Dès qu'il sera finalisé, il sera présenté au Conseil Municipal pour validation.

Ce document sera consultable en Mairie

**AFFAIRES DIVERSES**

- Échanges avec l'ARS :

Des échanges ont eu lieu avec l'ARS concernant les difficultés rencontrées par les professions médicales pour s'installer sur la commune. Huisseau-sur-Cosson est incluse dans la zone de Blois, il est donc très difficile d'obtenir des aides à l'installation.

La cartographie de l'ARS a évolué mais n'est toujours pas satisfaisante.

Un nouveau rapport doit être établi par l'ARS courant février.

- Incivilités :

Suite à de nombreuses incivilités constatées, le projet de renforcement de la vidéo-protection est en cours :

- renforcement des zones
- renforcement des angles de vue
- installation sur de nouvelles zones

- SIAB :

Monsieur Nicolas VERNEAU donne lecture au Conseil Municipal du mail que les représentants de la commune au SIAB ont reçu concernant le changement de présidence au SIAB

- Travaux de voirie route de Chambord :

Monsieur Bruno MOREAU informe le Conseil Municipal de travaux de réfection de la route de Chambord entre Vineuil et Huisseau-sur-Cosson du 21 février au 3 mars.

Ces travaux sont réalisés par le Département.

Des déviations seront mises en place par le Conseil Départemental.

- Film « Cœur Vaillant » :

Monsieur Frédéric THÉRY informe le Conseil Municipal que le film « Cœur vaillant » tourné à Chambord sortira le 11 mars.

- Cadeau au Centre Hospitalier de Blois :

Suite au marché de Noël, Madame Stéphanie LESTIOU remercie Michelle TOURNEBISE et Jean-Louis JANVIER pour la remise de cadeaux aux enfants du Centre Hospitalier de Blois.

Le service remercie chaleureusement les élus de Huisseau-sur-Cosson pour ce geste.

- Eau potable :

Monsieur Bruno MOREAU informe le Conseil Municipal qu'il a signalé au SMAEP que l'eau potable avait mauvais goût.

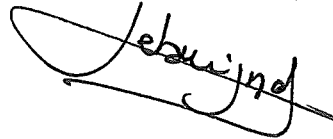
Si d'autres personnes le constatent, il faut :

-soit remplir une bouteille et l'emmener au SMAEP

-soit appeler le SMAEP qui peut mandater un agent pour un constat sur place.

La séance est levée à 21 h.

Le Maire,



Joël DEBUIGNE